ANNEXE A: Modèle du formulaire destiné au pharmacien hospitalier: Formulaire destiné au pharmacien hospitalier préalablement à la facturation de la spécialité NEXAVAR (§ 4120000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)
I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :
II - Eléments à attester par un médecin spécialiste en oncologie médicale ou en urologie avec une compétence particulière en oncologie :
Je soussigné, docteur en médecine, médecin spécialiste
☐ agréé en oncologie médicale
(ou)
☐ en urologie avec une compétence particulière en oncologie,
certifie que les conditions figurant au point a) et au point b) du § 4120000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001 pour le remboursement de l'administration de la spécialité NEXAVAR chez ce patient sont toutes remplies, car cette administration a été réalisée pour la situation attestée au point III ci-dessous :
III – Situation du patient nécessitant actuellement l'administration de NEXAVAR (cochez les cases appropriées):
J'atteste qu'il s'agit d'un patient qui présente un carcinome rénal à un stade avancé (stade IV), et qu'il
□ a déjà été traité précédemment par interféron-alpha ou interleukine-2 et montre une progression documentée ;
(ou)
□ n'a pas été jugé apte à recevoir un traitement par interferon-alpha of interleukine-2.
Je dispose dans mon dossier d'un rapport de la Consultation Oncologique Médicale (COM) datée du ⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔⊔, au cours de laquelle a été décidé le traitement par NEXAVAR.
Je sais que le remboursement de cette spécialité est conditionné par la réalisation, toutes les 12 semaines de traitement ou plus tôt si la situation dinique l'exige, d'une évaluation dinique avec notamment une imagerie médicale par CT-scan ou par RMN.
니 J'atteste qu'il s'agit de la première période de 16 semaines de traitement qui a débuté le 니니/니니니니, avec une évaluation clinique
par CT-scan ou par RMN qui a donc été/sera effectuée pour la première fois le ⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔.
Sur base des éléments mentionnés ci-dessus, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement de la spécialité NEXAVAF pour le traitement actuellement en cours, à la posologie de 400 mg 2 fois par jour, soit un maximum de 4 comprimés par jour, ce qui correspond à un maximum de 4 conditionnements de 112 x 200 mg par période de 16 semaines de traitement.
□ J'atteste que ce patient a déjà reçu une période de traitement de 16 semaines, et que la précédente évaluation clinique, notamment par CT
scan ou par RMN, qui a été effectuée le பப/பப/பப, démontre que le traitement doit être poursuivi car le patient en retire un bénéfice sur le plan
clinique. Du fait de la poursuite du traitement, la prochaine évaluation clinique est donc prévue au plus tard pour le ⊔ ⊔ / ⊔ ⊔ ⊔ ⊔ .
En outre, le m'engage à arrêter le traitement par NEXAVAR en cas de constatation de progression de l'affection en dépit du traitement en cours

et à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée, notamment le rapport d'évolution (rédigé au moins toutes les 12 semaines de traitement, et qui justifie, sur le plan médical, la poursuite du traitement), les protocoles d'imagerie médicale, ainsi que le rapport de la Consultation Oncologique Médicale (COM) mentionné ci-dessus.

Sur base des éléments mentionnés ci-dessus, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement de la spécialité NEXAVAR pour le traitement actuellement en cours, à la posologie de 400 mg 2 fois par jour, soit un maximum de 4 comprimés par jour, ce qui correspond à un maximum de 3 conditionnements de 112 x 200 mg par période de 12 semaines de traitement.

IV- Identification du médecin spécialiste en oncologie médicale ou en urologie avec une compétence particulière en oncologie (nom, prénom, adresse, N°INAMI):

	(nor	m)	
		nom)	
1 - -	- [] (n° INAMI)		
/(d	ate)		
	(cachet)		(signature du médecin)